



TITRE RNCP ASCCI

Agent de Sécurité Conducteur Canin d'Intervention

ANNEXE DE L'ARTICLE 2 §b de la convention de formation

Objectifs : Obtention de carte professionnelle afin de d'avoir des compétences d'agent de sécurité cynophile

Durée : minimum 315 heures hors examen

Dates : / / / au / / /

Délais d'accès : 1 à 2 mois **Responsable pédagogique :** olivier losito

Tarifs prix public 3150 €

Nombres de participants : Nombres de stagiaires minima de 4 et maxima de 12 candidats

Accessibilités aux personnes handicapées : oui non **Si oui doit remplir la fiche d'accueil et la fiche besoin d'accueil atteint handicap**

Public concerné :

Titulaire de la carte professionnelle « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage en cours de validité conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure.

Ou justifié d'un CQP-APS ou titre inscrit au RNCP correspondant à l'obtention de la carte professionnelle « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage », conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, 72 heures avant l'examen ASCCI

Titulaire du SST en cours de validité

Pré requis

Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit. Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008.

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la C.L.A.C (Commission Local d'agrément et de contrôle) ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité)

PRÉ-REQUIS du chien

- 18 mois minimum à l'issue de la formation
- A jour de vaccination (C.H.L.P.R) + Toux de chenil (forme virale et bactérienne) avec passeport Européen
- Phénotype du chien doit correspondre à une des races de chiens habilités au mordant définie par la Société Centrale Canine.
- Pour les chiens de 2^{ème} catégorie test comportemental et à jour des formalités administratives - Chien de 1^{ère} catégorie interdit
- Réussite du test d'entrer ASCCI de spécialité.

Méthode mobilisés : Cours théoriques avec méthodes directives et participatives. Cas pratiques et mises en situation. Support PowerPoint, vidéos, ordinateurs, support de cours papier

LE CANIDE DE L'OLIVIER – 311 IMPASSE DES COMMUNAUX 33710 PUGNAC

TEL 05 57 68 83 06 & 06 28 09 21 10 / MAIL : contact@cdo-33.fr

N° SIRET : 524 306 305 00029 – N° déclaration 75331056333 - Autorisation CNAPS FOR-033-2024-04-03-20190606775

EURL au Capital de 1600 € - non assujetti à la TVA



Modalités évaluation :

A l'issue de la formation, sera sanctionnée par un diplôme délivré par le centre canin de CAST , une attestation de formation pour chaque stagiaire sera remis

Présentation générale de l'examen

- ➔ Le candidat doit avoir suivi l'intégralité de la formation pour pouvoir se présenter à l'examen
- ➔ Le candidat doit participer à la totalité des épreuves de l'examen

Contenu Liste des méthodes et moyens pédagogiques ci-joint en annexe

MODULES	DURÉE MINIMALE
Module 1 législation et réglementations cynophiles :	33 heures
Module 2 connaissances générales du chien :	35 heures
Module 3 Obéissance et sociabilité :	54 heures
Module 4 Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense	92 heures
Module 5 Détection avec chien :	99 heures
<p style="text-align: center;">EXAMEN</p> <p>1- Epreuve pratique Mise en situation du binôme sur des exercices divers 2- (discipline-obéissance-obstacles-mordants) 3- avec mise en situation 4- Parcours de ronde avec gestion d'incidents 5- 2- Epreuve théorique Portant sur les connaissances du cadre réglementaire et administratif de la profession en respectant les dispositions communes du décret qui régit la profession</p>	7 heures

A l'issue de la formation, sera sanctionnée par un diplôme délivré par le centre canin de cast, une attestation de formation pour chaque stagiaire sera remis

Présentation générale de l'examen

Le candidat doit avoir suivi l'intégralité de la formation pour pouvoir se présenter à l'examen Le candidat doit participer à la totalité des épreuves de l'examen